



ur.rennes@ufap.fr

FLASH INFO PA

CIA 2023 : Encore une Enveloppe très Insuffisante !!!

Caen, le 19 juillet 2023

INFO : Le CIA sera mis en paiement sur les salaires du mois d'août 2023 !!!

On prend les mêmes et on recommence !!!

NON, les remarques de l'**UFAP UNSa Justice** des années précédentes n'ont toujours pas été prises en compte.

La note du 15 juin 2023 précise : « Ainsi, le palier de CIA retenu **doit être cohérent** avec l'évaluation générale inscrite dans le CREP. Pour autant, il n'y a pas de stricte corrélation entre les 4 paliers de CIA et les 5 niveaux d'appréciation figurant dans le CREP » !!!!!

Pas besoin d'avoir fait « Math Sup » pour comprendre l'**incohérence** : 5 niveaux d'appréciation sur le CREP pour 4 paliers de CIA !! **CHERCHEZ L'ERREUR !!!**

Que le ministère, plutôt que de faire des effets d'annonces telle la fin de la division par 2 de l'IFSE (au fait, où en est-on sur ce sujet ?) attribue une enveloppe suffisamment abondée afin que les Personnels Administratifs aient la **RECONNAISSANCE et la CONSIDERATION tant méritées** !!!

NON, les PA ne chôment pas au quotidien et cela s'est encore vérifié pour la gestion du CIA 2023. En effet, les services RH des structures ont eu 4 jours afin de faire remonter les informations demandées par la DISP de Rennes pour une note diffusée par le Secrétariat Général depuis plus de 2 semaines.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, tous les PA doivent percevoir le montant maximum du palier concerné de CIA en adéquation avec l'évaluation figurant sur le CREP 2022.

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne !!!

Jean-Marc BERTRAND

Secrétaire National des Personnels Administratifs